

## CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CEP-2018-002

Le vingt six juin deux mille dix huit, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3

**Étaient présents (3)** : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 18/06/2018

**Secrétaire de Séance** : Jacques BILLY.

### FINANCES

#### **BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

*Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget annexe Pescalis SPIC, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2017.*

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2017 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2017 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2017 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques de la Communauté d'agglomération a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2017 afin que le Conseil communautaire puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 265 394,49	1 614 445,90	2 879 840,39
Titres de recettes émis (b)	787 905,73	1 121 883,57	1 909 789,30
Réductions de titres (c)	0,00	27 649,34	27 649,34
Recettes nettes (d = b - c)	787 905,73	1 094 234,23	1 882 139,96
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 265 394,49	1 614 445,90	2 879 840,39
Mandats émis (f)	419 546,74	1 128 605,08	1 548 151,82
Annulations de mandats (g)	0,00	6 889,20	6 889,20
Dépenses nettes (h = f - g)	419 546,74	1 121 715,88	1 541 262,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	368 358,99		340 877,34
(h - d) Déficit		27 481,65	

Résultats antérieurs	- 597 694,49	444 312,15	- 153 382,34
----------------------	--------------	------------	--------------

Il est proposé au Conseil d'Exploitation Pescalis à autonomie financière Pescalis SPIC :

- D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;
- D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2017 ;
- De constater que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER



## CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CEP-2018-003

Le vingt six juin deux mille dix huit, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3

**Étaient présents (3)** : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 18/06/2018

**Secrétaire de Séance** : Jacques BILLY.

### FINANCES

#### **BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

*Commentaire : il s'agit de valider le compte administratif du budget annexe PESCALIS SPIC pour l'année 2017, ainsi que l'affectation des résultats.*

**Vu** l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président doit se retirer et être remplacé au moment du vote de cette délibération. Le compte administratif pour l'exercice 2017 a été arrêté au 31/12/2017.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

PESCALIS-SPIC	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE (4)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 (5=1-2+3+4)
Investissement	-597 694,49	0,00	368 358,99	0,00	-229 335,50
Fonctionnement	444 312,15	444 312,15	-27 481,65	0,00	-27 481,65
<b>TOTAL</b>	<b>-153 382,34</b>	<b>444 312,15</b>	<b>340 877,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-256 817,15</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Déficit de Fonctionnement 2017	- 27 481,65
Solde d'investissement	
D/001 besoin de financement	-229 335,50
R/001 excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	0,00
RAR recettes	0,00
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	0,00
<b>Besoin de financement en Investissement (solde + solde des RAR)</b>	<b>-229 335,50</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) Affectation au R/1068 :</b>	0,00
<b>Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)</b>	
<b>2) Report en Fonctionnement au R/002 :</b>	0,00
<b>(du surplus non affecté au R/1068)</b>	
Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant)	-27 481,65

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière Pescalis SPIC :

- D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- D'arrêter les résultats définitifs 2017 tels que résumés ci-avant ;
- De déclarer les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme indiqué ci-avant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER



## CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CEP-2018-004

Le vingt six juin deux mille dix huit, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3

**Étaient présents (3)** : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 18/06/2018

**Secrétaire de Séance** : Jacques BILLY.

### FINANCES

#### **BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : TRANSFERT DU PASSIF DU BUDGET ANNEXE PESCALIS VERS LE BUDGET PRINCIPAL**

*Commentaire : il s'agit de compléter la délibération DEL-CC-2018-066 de Transfert de l'actif Pescalis pour prendre en compte le détail du passif transféré.*

**Vu** la délibération n°2018-066 du conseil communautaire du 27/03/2018 portant Transfert de l'actif Pescalis ;

**Vu** la délibération N°2018-081 du conseil communautaire du 27/03/2018 de vote du budget primitif 2018 PESCALIS SPIC.

**Considérant** qu'il convient de préciser le contenu du passif transféré ;

- Subventions :

N° SUBVENTION	COMPTE	MONTANT INITIAL	MONTANT TRANSFERE
2013-1313-001	1313	25 000,00	25 000,00
24700-2007-1311-0001	1311	1 663 085,30	135 520,06
2009-13112-0001	1311	33 317,68	16 658,86
24700-2008-13113-0001	1311	119 232,38	67 564,98
2011-13112-0002	1311	106 424,32	67 402,09
SUBPES140001	1311	158 720,00	153 429,33
PES2015R0007	1311	62 436,90	60 355,67
24700-2007-1312-0001	1312	1 723 425,25	602 091,87
2009-1312-0001	1312	4 449,75	2 224,87
2010-1312-0001	1312	8 786,25	4 978,87
2011-1312-0001	1312	1 440,00	912,00
24700-2007-1313-0001	1313	822 210,07	321 611,28

N° SUBVENTION	COMPTE	MONTANT INITIAL	MONTANT TRANSFERE
2011-1313-0001	1313	2 950,00	1 868,31
PES2015R0001	1313	25 000,00	24 166,67
2009-13151-0001	1315	59 345,19	29 672,56
24700-2007-1315-0001	1315	1 007 258,07	347 250,64
2011-13151-0001	1315	119 396,00	75 617,48
PES2015R0002	1315	225 000,00	217 500,00
24700-2007-1317-0001	1317	1 599 177,09	403 648,48
PES2015R0003	1317	3 000,00	2 900,00
PES2015R0004	1317	22 114,23	21 377,09
PES2015R0005	1317	4 633,99	4 479,52
PES2015R0006	1317	56 763,36	54 871,25
2010-1318-0001	1318	614 765,74	307 382,55
<b>TOTAL</b>		<b>8 467 931,57</b>	<b>2 948 484,43</b>

- Emprunts :

NUMERO DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	CRD AU 31-12-17
PESCALIS 2002	CE	0,00 €
PESCALIS 2013	CE	217 083,75 €
PESCALIS 20500677	CE	28 071,05 €
PESCALIS 50% 20200051	CE	266 604,69 €
48942 PESCALIS	CREDIT AGRICOLE	143 496,88 €
PESCALIS	CREDIT AGRICOLE	56 894,41 €
PESCALIS 6EME TRANCHE	CREDIT AGRICOLE	59 859,01 €
PESCALIS 2012	CREDIT MUTUEL	316 011,15 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 088 020,93 €</b>

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière Pescalis SPIC :

- De transférer une partie du passif en complément de l'actif du budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalis vers le budget principal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER



## CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CEP-2018-005

Le vingt six juin deux mille dix huit, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3

**Etaients présents (3)** : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 18/06/2018

**Secrétaire de Séance** : Jacques BILLY.

### FINANCES

#### **BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : DEMANDE DE RECTIFICATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE 2016**

*Commentaire : il s'agit d'acter la rectification de la liasse fiscale 2016 de l'impôt sur les sociétés de la régie à autonomie financière Pescalis SPIC.*

**Vu** la délibération du 27 mars 2018, DEL-CC-2018-066 relative au transfert d'une partie de l'actif de Pescalis au budget principal ;

**Vu** l'article 219 du Code Général des Impôts et notamment l'alinéa l b relatif au calcul de l'impôt sur les sociétés ;

**Considérant** le déséquilibre causé par l'actif et le passif supporté par Pescalis SPIC pour une activité relevant du SPA Pescalis ;

**Considérant** que le transfert aurait dû se faire dès la création de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;

Il convient de rectifier la liasse rectificative de la déclaration de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016, comme suit :

Déduction faite au compte de résultats :

- Des recettes :
  - De la subvention d'équilibre versée, délibération DEL-CC-2015-346, concernant :
    - L'annuité d'emprunt : 223 000€
    - La fin de l'opération du gîte de groupe de La Loge : 70 450€
  - Des amortissements des subventions relevant de l'activité du SPA pour : 525 684€
- Des charges :
  - D'intérêts pour : 60 080€
  - Des amortissements des biens relevant de l'activité du SPA pour : 326 689€

Le résultat de l'exercice imposable rectifié de l'exercice 2016 est de 13 081€.

Le déficit antérieur de 2015 de 1 128€ est affecté au bénéfice 2016, la régie à autonomie financière Pescalis SPIC sera donc imposé à l'impôt sur les sociétés pour un bénéfice de 11 953€.

Le chiffre d'affaires HT annuel étant inférieur à 7 630 000€, ce résultat sera imposé au taux réduit de 15%, soit un impôt à payer de 1 793€

**Il est proposé au Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière Pescalis SPIC :**

- **D'acter la rectification de la liasse fiscale 2016 de l'impôt sur les sociétés de la régie à autonomie financière Pescalis SPIC comme présenté.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.*

**ADOpte** cette délibération,

**Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER



## CONSEIL D'EXPLOITATION PESCALIS SPIC

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CEP-2018-006

Le vingt six juin deux mille dix huit, à 17h30, le Conseil d'Exploitation de Régie Pescalis SPIC s'est réuni au siège, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 3 – Quorum : 3

**Étaient présents (3)** : Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 18/06/2018

**Secrétaire de Séance** : Jacques BILLY.

### FINANCES

#### BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC : DM N°1

*Commentaire : il s'agit de régulariser les inscriptions budgétaires dans le cadre du transfert de l'actif et du passif du budget annexe Pescalis SPIC vers le budget principal.*

**Vu** l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
023		Virement à la section d'investissement	25 100,00 €	102 985,50 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>25 100,00 €</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
042	777	Régularisation amortissement subventions	25 100,00 €	2 948 580,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>25 100,00 €</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
16	1641	Régularisation transfert emprunts	1,00 €	1 088 021,00 €
040	13911	Régularisation transfert subventions	25 100,00 €	2 948 580,00 €
020		Dépenses imprévues	-1,00 €	9 999,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>25 100,00 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
021		Virement de la section de fonctionnement	25 100,00 €	102 985,50 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>25 100,00 €</b>	

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière Pescalis SPIC :

- D'approuver la Décision Modificative présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **le Conseil D'Exploitation Pescalis SPIC adopte à l'unanimité cette délibération.**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER

